

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 367-2025**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 14-1984
SUR LE COMITÉ ADMINISTRATIF**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
126, RUE OLIVIER
LAURIER-STATION (QUÉBEC) G0S 1N0**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 367-2025**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 14-1984 SUR LE COMITÉ
ADMINISTRATIF**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 8 octobre 2025 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Daniel Turcotte, maire de Val-Alain

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Huguette Charest
M. Denis Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Christian Laroche
M. Jonathan Moreau
M. Gilbert Breton
M. Stéphane Dion
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Samuel Boudreault
Mme Nancy Lehoux
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

ATTENDU l'atelier de travail réalisé du forum des maires du 27 juin 2025 sur la révision de la gouvernance de la MRC;

ATTENDU la résolution XX-09-2025 annonçant l'intention du conseil de la MRC d'abolir le comité administratif et d'effectuer des travaux de révision de la gouvernance;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 10 septembre 2025;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu d'adopter le règlement 367-2025 « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 14-1984 SUR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le règlement portant le numéro 14-1984 intitulé *Règlement sur le comité administratif* est abrogé.

ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lotbinière, le 8 octobre 2025.

Daniel Turcotte, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Ce _____^{ème} jour du mois de septembre 2025